



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

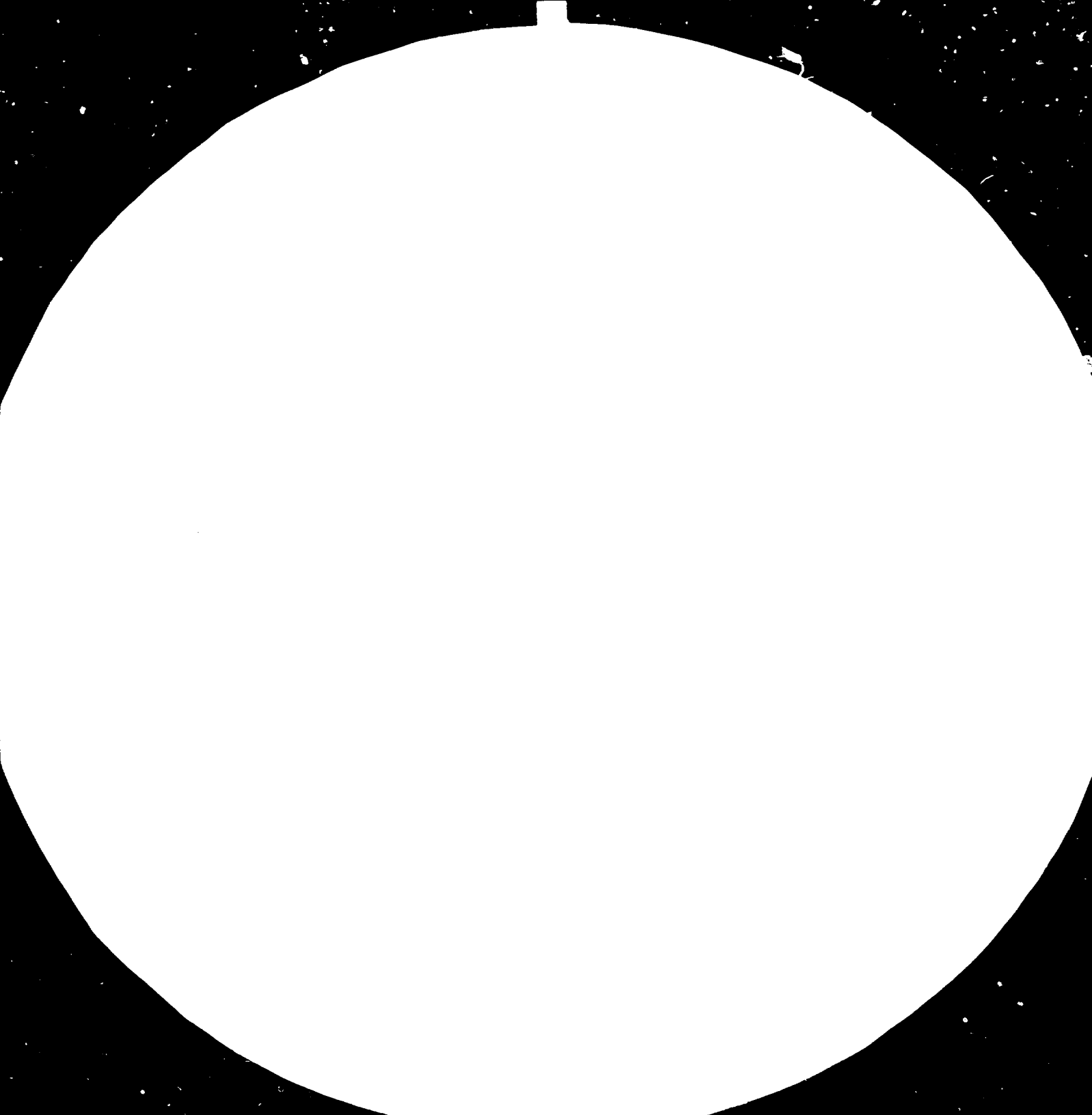
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

13712-F

Distr.
GENERALE
ID/CONF.5/26
18 janvier 1984
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

Vienne (Autriche), 2-18 août 1984

Point 5

**LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
DE L'AFRIQUE :**

**EXAMEN DES PROGRES ACCOMPLIS
ET PROPOSITIONS
QUANT AUX MOYENS D'ATTEINDRE
LES OBJECTIFS FIXES**

DOCUMENT THEMATIQUE

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET L'AFRIQUE :
EXAMEN DES PROGRES ACCOMPLIS ET PROPOSITIONS
QUANT AUX MOYENS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES

Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI
en consultation avec la CEA et l'OUA

INTRODUCTION

1. La Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels, adoptés à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI (A/10112, chap. IV), fixent comme objectif global minimum que la part des pays en développement dans la production mondiale devrait atteindre 25 % d'ici à l'an 2000. La part correspondante pour la région d'Afrique a été établie à 2 % au moins. L'objectif de Lima a été explicitement réaffirmé dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays (ID/CONF.4/22 et Corr.1, chap. VI), adoptés à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui a en outre adopté une résolution concernant la Décennie du développement industriel de l'Afrique (Ibid., chap. IV, par. 276). Par la suite, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 35/66 B, ont proclamé les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique.
2. L'intégration de l'objectif de 2 % dans le programme pour la Décennie présente trois aspects essentiels. Premièrement, comme il est souligné dans le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique (A/S-11/14, annexe I), on a défini l'industrie comme un secteur prioritaire et donné à l'industrialisation une place centrale dans les plans globaux des Etats africains concernant leur développement à long terme en énonçant une série de mesures concertées pour le développement du secteur manufacturier parallèlement à celui de tous les autres secteurs de l'économie. Deuxièmement, il est prévu, pour la réalisation de l'objectif de 2 %, deux étapes auxquelles correspondent des objectifs intermédiaires : 1 % pour 1985 et 1,4 % pour 1990. Troisièmement, et c'est là le point le plus important, l'industrialisation doit se faire grâce à un programme d'autonomie collective des pays africains. L'autosuffisance dans les secteurs de l'alimentation, des matériaux de construction, du vêtement et de l'énergie doit être réalisée d'ici la fin de la présente décennie, tandis que seront posées les fondations d'un développement progressif des industries de base essentielles pour la réalisation de l'autonomie : industries alimentaires et agro-industries, industries du bâtiment, industries métallurgiques, industries mécaniques, industries électriques et électroniques, industries chimiques, industries forestières et industrie énergétique.

I. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL EN AFRIQUE

Répercussions de la récession actuelle

3. La part du secteur manufacturier dans le produit intérieur brut (PIB) de la région demeure nettement inférieure à la moyenne correspondante pour tous les autres pays en développement; quant à l'agriculture, ses résultats ont marqué une baisse considérable et ne peuvent soutenir la comparaison ni avec ceux de la décennie précédente, ni avec ceux d'autres régions en développement. C'est en Afrique que se trouvent 26 des pays les moins avancés du monde, et ce facteur a contribué à la faiblesse des taux de croissance dans cette région.

4. La situation a été encore aggravée par les répercussions de la récession économique mondiale. En Afrique, les taux de croissance ont été négatifs^{1/}. Fortement tributaire des ventes de produits de base pour ses recettes d'exportation, l'Afrique a été durement touchée par la baisse des prix et la diminution de la demande de ces produits sur les marchés du Nord. Les taux élevés d'intérêt ont aggravé la dette de plusieurs pays. L'aide publique au développement (APD) fournie par les pays développés, en pratique liée à l'existence de conditions favorables dans ces pays, a pâti, ces dernières années, de la récession survenue dans le Nord. En 1980, la part de l'Afrique dans le volume de l'APD a été de 33,4 %, mais ce pourcentage tient compte d'apports provenant de donateurs qui ne font pas partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques(OCDE). Cette part a baissé par rapport à 1975, année où elle était de 36,9 %. Les valeurs en taux réels ont également diminué du fait de l'inflation.

5. En 1975, la région d'Afrique a réalisé 0,88 % de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) mondiale et cette part a été portée à 1,11 % en 1982. Ce dernier chiffre est supérieur à celui de 1 % retenu comme objectif pour 1985 dans le Plan de Lagos et il semblerait donc, à première vue, qu'il ne soit pas impossible d'atteindre par la suite les objectifs de 1,4 % pour 1990 et 2 % pour l'an 2000. On ne doit cependant pas oublier que ces objectifs ont un caractère relatif : sans une reprise soutenue de l'économie mondiale, la VAM réelle de l'Afrique en termes absolus risque de demeurer faible et donc de peu contribuer au développement global de cette région.

6. L'accroissement de la production manufacturière de la région a été compromis par la léthargie des marchés intérieurs, l'insuffisance des approvisionnements en matières premières pour les industries clefs, le manque de main-d'oeuvre industrielle qualifiée et expérimentée, et la pénurie de matériaux, pièces et machines d'importation. Les économies nationales ont en général été stagnantes, ce qui a forcément freiné l'investissement dans l'industrie et, par conséquent, empêché l'expansion.

II. CONSIDERATIONS TOUCHANT LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

7. Malgré les contraintes dues à la situation actuellement défavorable de l'économie internationale, le programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique^{2/}, adopté par la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie pour la mise en oeuvre de cette Décennie, devrait contribuer à accélérer le processus d'industrialisation en Afrique. Ce programme est fondé sur une action décisive vers la mise en valeur intégrée des ressources humaines, moyens institutionnels et capacités techniques nécessaires pour utiliser efficacement les ressources naturelles et matières premières de la région grâce à l'expansion des marchés locaux, à l'élargissement de l'éventail des complémentarités et au renforcement des liens entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie. Il est demandé à chaque pays d'adopter une stratégie nationale fondée sur certaines industries-clefs judicieusement sélectionnées d'après les ressources et matières premières du pays (énergie en particulier), complétée par des projets d'appui et d'intensifier la coopération sous-régionale pour le développement des autres industries. Soigneusement conçu, un tel schéma de développement reposant sur l'autonomie et l'auto-suffisance collectives devrait permettre d'établir dans la région un ensemble de systèmes de production qui se renforceraient mutuellement, conformément aux objectifs du Plan d'action de Lagos.

A. Investissements nouveaux dans l'industrie

8. Le volume total des nouveaux investissements dans l'industrie est estimé, pour l'ensemble de la décennie, à 140 milliards de dollars, dont 99 milliards répartis entre certaines industries déterminées - notamment 27 milliards pour le matériel énergétique (correspondant à un accroissement de 64 000 mégawatts de la production d'énergie), 19 milliards 450 millions pour le matériel de transport et de télécommunication, et 11 milliards 820 millions pour la production métallurgique (surtout sidérurgie).

9. Prises ensemble, les trois catégories susmentionnées absorbent près de 60 % du montant total réparti. On compte qu'un investissement de 568 millions de dollars dans l'industrie alimentaire permettrait, entre autres, d'augmenter de 26 millions de tonnes la transformation de céréales et tubercules. Le montant des investissements est estimé à 6,3 milliards de dollars pour l'industrie et les machines textiles; pour la pâte à papier et le papier et les autres produits à base de bois, le montant est, avec 8 milliards 530 millions, un peu moins élevé que dans le cas des matériaux de construction (ciment, charpentes métalliques et verre), où il est de 8 milliards 750 millions. On estime qu'un investissement de 3 milliards 750 millions de dollars

dans le secteur des engrais permettrait d'accroître de 4,9 millions de tonnes le volume de la production. En ce qui concerne le matériel agricole, l'autosuffisance sera augmentée grâce à un investissement de 5 milliards 266 millions de dollars. Pour les industries mécaniques essentielles, le montant des investissements a été estimé à 1 milliard 295 millions de dollars pour la période 1980-1990.

10. Il est certes encourageant que la Banque africaine de développement ait affecté 1 milliard de dollars au financement de projets d'investissement industriel en Afrique au cours de la période 1982-1986, mais l'on devrait aussi chercher à accroître l'épargne intérieure et l'investissement industriel au niveau national. Les efforts déployés sur le plan interne devraient toutefois être appuyée par des efforts comparables de la part des organisations bilatérales et multilatérales, pour que soit assuré l'indispensable élément en devises.

11. Il faut absolument que les pays et organisations régionales d'Afrique adoptent des formules nouvelles pour élaborer des projets d'investissement intéressant à la fois les investisseurs locaux et les investisseurs étrangers. Particulièrement importante à cet égard est l'élaboration de projets industriels clefs bien conçus. Comme la plupart des institutions financières sont davantage disposées à étudier des projets présentés par les pays intéressés, il faudrait que les pays africains soumettent eux-mêmes leurs demandes et informations complémentaires aux institutions de financement industriel et organismes donateurs.

B. Matières premières

12. Bien que l'Afrique ait d'importantes réserves de nombreuses ressources naturelles, la transformation industrielle des matières premières y demeure assez faible, et une grande partie de ses exportations consiste en matières premières destinées à être transformées ailleurs. La persistance de cet état de choses hérité de la période coloniale peut jusqu'à un certain point être considérée comme une conséquence de la mainmise des sociétés transnationales sur de nombreuses ressources naturelles africaines. Les pays d'Afrique sont perdants à deux égards : par le manque à réaliser la valeur ajoutée que procure le traitement sur place et par l'obligation de réimporter sous forme transformée les matières premières qu'ils ont exportées.

13. La transformation des fruits, légumes et autres produits alimentaires aiderait à résoudre en partie les problèmes de stockage et de pertes. S'ils transformaient en textiles et articles d'habillement une plus grande proportion du coton et des autres fibres naturelles disponibles dans bon nombre d'entre eux, les pays africains n'auraient pas à consacrer des sommes aussi considérables à l'importation de fibres

synthétiques. Le développement de la transformation du bois permettrait d'obtenir des matériaux pour la fabrication de mobilier et pour le bâtiment, et celui de la transformation des métaux contribuerait à l'expansion des industries productrices d'ouvrages métalliques.

14. L'expérience a montré toutefois que bien des entreprises africaines étaient contraintes de fonctionner très en deçà de leur capacité, par manque de matières premières. Cette situation pourrait être redressée grâce à l'adoption d'une formule multinationale pour la création ou la relance d'industries essentielles, en même temps que la promotion des échanges de matières premières agricoles et minérales dans la région pourrait être axée sur le soutien des industries locales, et non plus sur le maintien de l'orientation vers les marchés extérieurs.

C. Ressources humaines

15. Bien que le rapport des ressources à la population y soit le plus favorable du monde entier, l'Afrique manque, dans tous les domaines, du personnel qualifié qui assurerait la mise en valeur de ses ressources naturelles. A la Réunion d'experts de haut niveau sur la mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel, tenue en préparation de la quatrième Conférence générale, il a été convenu que l'Afrique devrait se voir accorder une attention particulière à cet égard. A ce propos, il a été noté ce qui suit :

- a) La capacité de l'enseignement du troisième degré reste en Afrique bien en deçà des objectifs industriels;
- b) La plupart des pays d'Afrique en sont encore à leur "première base" d'industrialisation et doivent maintenant déterminer comment ils peuvent développer et accroître leur potentiel de technologie industrielle;
- c) Il faut promouvoir en Afrique la collaboration régionale entre les pays selon l'exemple donné par les trois établissements qui viennent d'être créés dans les domaines de la conception de produits de l'industrie mécanique, de la technologie et de la recherche et formation industrielles;
- d) L'Afrique a pour objectif prioritaire de développer des compétences pouvant être utilisées immédiatement aux niveaux intermédiaire et supérieur, en application d'une politique fondée sur la détermination des niveaux de compétences essentiels. Les programmes de technologie et d'alphabétisation devraient à cet égard servir d'appui (ID/WG.394/8, par. 42).

D. Technologie

16. En Afrique plus peut-être que dans d'autres régions, l'industrie est lourdement tributaire de la technologie occidentale. Or celle-ci est souvent inadaptée aux conditions régionales. Au lieu de maximiser l'emploi de la nombreuse main-d'oeuvre africaine, elle exige généralement des apports importants en personnel qualifié, en compétences de gestion, en capitaux, en produits importés et en énergie.

17. Comme il est indiqué dans le document thématique sur le renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement (ID/CONF.5/5), il faudra fournir une assistance aux pays d'Afrique pour les aider à développer leurs moyens techniques. L'attention a également été attirée sur la proposition selon laquelle les pays en développement devraient se fixer comme objectif de consacrer 1,5 % de leur PNB à la recherche-développement en 1990 et de porter ce chiffre à un minimum de 2 % d'ici à l'an 2000.

E. Energie

18. D'après les estimations, la consommation totale de charbon, de pétrole et de gaz naturel devrait entraîner l'épuisement de ces trois ressources en 2113, 2012 et 2037 respectivement. Dans la mesure où le pétrole constitue une source de recettes pour l'avenir, la date de l'épuisement de cette ressource sera même plus proche.

19. L'Afrique est dotée d'abondantes sources nouvelles et renouvelables d'énergie, en particulier hydroélectrique, solaire, éolienne et géothermique. On estime par exemple que l'Afrique possède environ 35 % des ressources mondiales en énergie hydraulique. Comme seulement 1,5 % de cette énergie est actuellement exploitée, sa mise en valeur constitue un domaine d'action prioritaire pour l'Afrique. La nécessité d'intensifier les efforts dans ce domaine est évidente et le document thématique établi pour le point 5 d) de l'ordre du jour provisoire (ID/CONF.5/15) contient une recommandation tendant à ce que l'ONUDI lance des programmes consacrés à l'utilisation de l'énergie hydraulique pour le développement industriel, notamment des programmes de développement des mini-centrales.

20. Les pays africains importateurs de pétrole souffrent d'une grave pénurie de devises dont les apports d'énergie à l'industrie ont souvent subi les conséquences. L'Afrique est un exportateur net de pétrole - même dans les régions tropicales, les exportations de pétrole brut l'emportent sur les importations. Si les pays exportateurs de pétrole acceptaient de coopérer, par exemple, en permettant aux pays importateurs de payer une partie de leurs importations dans leur propre monnaie, les problèmes des pays de la région perdraient peut-être quelque peu de leur acuité.

III. MESURES A PRENDRE AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL

21. On trouvera en annexe au présent document une projection de l'offre et de la demande pour certains groupes de produits prioritaires. L'amplitude de la demande dans ces secteurs prioritaires et la nécessité d'économiser les ressources rares soulignent le besoin de se concentrer sur quelques industries de base.

22. Les industries de base fondées sur les ressources locales, comme par exemple les produits alimentaires, les articles en cuir, les produits du bois, les textiles et les vêtements, et la pâte à papier et le papier exigent une main-d'oeuvre relativement importante et sont donc à la portée des pays africains. Pour ce qui est des industries mécaniques, on pense en premier lieu à celles qui produisent des machines-outils polyvalentes et qui comportent des installations telles que fonderies, forges, ateliers de traitement thermique et de métallisation et ateliers de mécanique.

23. Parallèlement aux projets concernant les industries de base, priorité doit être accordée au développement des capacités nécessaires. Une industrialisation autonome et auto-entretenu suppose la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination des activités industrielles en vue de l'incorporation des objectifs de la Décennie aux plans de développement nationaux et d'un autre mécanisme permettant d'assurer la réalisation intégrale du programme de la Décennie. Les mesures préparatoires à prendre tant aux niveaux national que sous-régional ont été énumérées dans le programme et dans les directives élaborés pour la fixation des activités prioritaires. Un accent particulier doit être mis sur la place donnée aux industries et aux milieux d'affaires locaux dans les arrangements institutionnels pour la Décennie.

24. En ce qui concerne les stratégies et les politiques industrielles, l'accent devrait être mis essentiellement sur le développement d'un système de production autonome (notamment développement des marchés intérieurs et extérieurs), sur la base de la mise en valeur des ressources humaines et naturelles et des capacités technologiques autonomes^{3/}.

25. Il faudra non seulement corriger le déséquilibre entre les moyens actuels d'enseignement et de formation et les besoins en matière de développement industriel, mais aussi s'efforcer de fournir des services en matière de consultation, de gestion, d'information technique et de vulgarisation de façon à donner aux diverses entreprises les conseils financiers, techniques et commerciaux appropriés.

26. Chaque pays peut choisir parmi les projets et les industries de base mentionnés ci-dessus ceux qui lui conviennent le mieux en tenant compte des perspectives offertes et des marchés ouverts aux niveaux national et sous-régional, dans un laps de temps déterminé. Certains pays africains n'ont pas assez de ressources ou un marché trop restreint pour créer ces industries, mais en mettant en commun leurs ressources et en créant des industries multinationales, ces pays pourraient non seulement surmonter les obstacles qui gênent leur industrialisation mais contribueraient aussi à la réalisation d'une industrialisation autonome et auto-entretenu. La mise sur pied de réunions consacrées à la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans les quatre sous-régions du continent a constitué un premier pas vers l'établissement d'un programme multinational intégré relatif aux industries de base. Il est ressorti de ces réunions que les projets industriels de base et les programmes d'appui pourraient porter sur la fabrication d'équipements pour les secteurs suivants : agriculture, transports, communications et production et transmission d'énergie; engrais, pesticides et produits pharmaceutiques; fer, acier et autres métaux; matériaux de construction; enfin, énergie, en particulier énergie hydraulique.

27. Il est également important d'améliorer les principaux centres de formation de façon à leur permettre de devenir des centres d'excellence sous-régionaux et régionaux pour des domaines et des sous-secteurs industriels précis - d'autant plus que les pays africains doivent généralement faire face à des problèmes analogues en matière d'enseignement et de formation. La création de ces centres facilitera un partage efficace de données d'expérience et une utilisation optimale des installations ainsi que des ressources financières et institutionnelles disponibles.

28. L'Afrique a une infrastructure de transports et de communications^{*} très insuffisante. Dans la presque totalité des 50 pays de la région, le PIB est bas à cause des effets combinés des faibles revenus et d'une population peu nombreuse. Les divers marchés de produits industriels sont donc limités et, pour nombre d'entre eux, les économies d'échelle nécessaires pour une production efficace ne sont pas réalisées. Pour résoudre ce problème, il faut renforcer l'intégration des économies africaines et la coopération entre les pays de la

* Bien que des efforts soient faits dans ce sens dans le cadre de la Décennie des transports et des communications en Afrique (1978-1988).

région. Il se peut cependant que l'absence de volonté politique de la part des responsables africains nuise à la réalisation des mesures nécessaires à l'élargissement des marchés. Un autre obstacle au renforcement de l'intégration est l'insuffisance du réseau de transports et de communications de la région. Il faudra des investissements importants, nécessitant des ressources extérieures pour surmonter ce problème. Les investissements nécessaires au développement de l'infrastructure et des ressources énergétiques humaines risquent cependant d'être supérieurs aux besoins d'investissement direct de l'industrie.

IV. COOPERATION INTERNATIONALE

A. Contribution des pays industrialisés

29. Comme on l'a vu au paragraphe 4 ci-dessus, la part de l'APD revenant à l'Afrique a diminué entre 1975 et 1980. De plus, la valeur de cette aide en termes courants a augmenté à un taux moyen de 7,7 %, taux nettement inférieur à celui de l'inflation intérieure. Les sorties de devises dues au service de la dette et à la modification des taux d'intérêt augmentent aussi considérablement. Il est indispensable de relever les niveaux de l'APD à l'Afrique et notamment à l'industrie et aux activités liées à l'industrie.

30. Il conviendrait de tirer le meilleur parti possible de tous les mécanismes internationaux existants tels que la Banque mondiale, la Convention de Lomé, le Système de consultations de l'ONUDI et tous les autres arrangements multilatéraux et bilatéraux pour accélérer le processus d'industrialisation de l'Afrique. Il faut réexaminer et ajuster les accords existants pour donner un rang de priorité plus élevé au secteur industriel. Les pays africains doivent aussi être mieux préparés aux négociations industrielles mondiales et les pays avancés doivent adopter des politiques et des trains de mesures destinés à faciliter leur coopération industrielle avec les pays africains.

B. La coopération industrielle entre les pays en développement

31. Compte tenu de la situation économique mondiale actuelle, il semble que la solution aux problèmes de l'Afrique ne viendra pas seulement d'une amélioration de la situation économique des pays industrialisés. La coopération Sud-Sud prend donc une importance nouvelle. En 1980, les exportations vers les pays en développement ne représentaient que 9,2 % des exportations totales de l'Afrique,

soit davantage qu'en 1978 et en 1979, mais moins qu'en 1975. Un certain nombre de pays en développement d'autres régions font leur apparition sur les marchés d'exportation des biens d'équipement et d'autres produits industriels que l'Afrique importe maintenant en grandes quantités du Nord. En diversifiant leurs sources d'approvisionnement et en cherchant de nouvelles (notamment par le biais de forums tels que les négociations sur la coopération économique et technique entre pays en développement) l'Afrique pourrait considérablement réduire sa dépendance à l'égard du Nord et trouver des marchés nouveaux pour ses produits.

32. Des pays de plus en plus nombreux se lancent dans des arrangements de coopération technique avec d'autres pays en développement dans des domaines tels que le financement des investissements, la technologie, la formation et la spécialisation de la main-d'oeuvre, les services consultatifs, les coentreprises et la mise en valeur des ressources naturelles. Les réunions de solidarité organisées dans certains pays en développement en vue d'obtenir l'assistance d'autres pays en développement par la réalisation de projets précis soigneusement élaborés sont particulièrement utiles et cette activité doit être intensifiée. Pour la mobilisation des ressources financières pour la Décennie, il conviendrait de tirer meilleur parti des mécanismes existants dans les pays en développement, tels que les systèmes de coopération afro-arabes. Les pays africains devraient s'efforcer de donner priorité au secteur industriel dans leurs accords de coopération avec des institutions telles que la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique et le Fonds de l'OPEP pour le développement international.

33. Il faut élaborer et mettre en oeuvre des programmes spéciaux de coopération industrielle analogues aux arrangements existants entre les pays et les organisations d'Amérique latine et d'Afrique pour la promotion de la coopération industrielle adoptés lors du premier Symposium international Amérique latine-Afrique, qui s'est tenu à Rio de Janeiro du 1er au 5 août 1983.

C. Rôle des organisations internationales

34. Il ressort de ces considérations que le succès du programme de la Décennie exige la mise en valeur des ressources humaines et technologiques et la capacité à mobiliser les ressources financières nécessaires ainsi que la mise en place ou le renforcement des mécanismes permettant d'entretenir et d'accélérer le processus d'industrialisation. Les institutions et organismes du système

des Nations Unies peuvent contribuer, en étroite coopération avec l'OUA, à la satisfaction de tous ces besoins et ainsi aider les pays africains à surmonter les graves problèmes qui gênent à leur industrialisation.

35. Selon le programme de la Décennie et les nombreuses résolutions de l'OUA et de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la Décennie, les organisations internationales, notamment l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) doivent envisager la possibilité de consacrer une partie de leurs ressources destinées à la réalisation de programmes spéciaux d'assistance à l'aide aux pays africains pour la réalisation du programme de la Décennie. Comme les ressources disponibles sont limitées du fait de la situation économique internationale actuelle, les organisations internationales doivent s'efforcer de consacrer davantage de ressources à la région africaine qui demeure la moins avancée de toutes les régions en développement du monde.

36. Un renforcement de la coopération interorganisations est également nécessaire pour assurer l'harmonisation plus étroite des activités des organisations des Nations Unies avec les efforts déployés par l'OUA et les institutions spécialisées pour mettre en oeuvre le programme de la Décennie. Les réunions annuelles sur la coopération entre les secrétariats de l'OUA et ceux des organisations du système des Nations Unies pourraient être utilisées à cette fin. Une telle coopération permettrait de déterminer les domaines précis, tels que la main-d'oeuvre industrielle, la technologie et la mobilisation des ressources financières, dans lesquelles des programmes communs pourraient être entrepris afin de renforcer l'efficacité de la contribution du système des Nations Unies à la mise en oeuvre du programme de la Décennie.

D. Rôle de l'ONUDI et des institutions coordinatrices

37. Le programme de la Décennie entrant dans sa phase de réalisation, l'assistance donnée par l'ONUDI aux pays africains et aux organisations sous-régionales porte essentiellement sur l'élaboration de projets d'investissements, la mobilisation de ressources financières et la mise en oeuvre des programmes de développement de la main-d'oeuvre, des ressources énergétiques et de la technologie. Cette assistance prend la forme de recherche des principales institutions bilatérales et multilatérales de financement; de présentation de programmes et de projets possibles de promotion industrielle à des institutions de financement bilatérales et multilatérales; de l'organisation

de réunions pour la promotion des investissements; de l'organisation de réunions de solidarité, enfin d'activités complémentaires, notamment assistance aux pays africains et aux organisations intergouvernementales dans les négociations qu'elles mènent avec des institutions de financement pour des projets d'investissement.

38. Pour accélérer la préparation et la mise en oeuvre de la Décennie, l'ONUDI a, en coopération avec la CEA et l'OUA élaboré un projet complet d'activités qui devrait être réalisé aux niveaux national, sous-régional et régional et bénéficier d'un financement du PNUD. Ce projet a cependant souffert de problèmes de financement. La décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-huitième session d'accroître les ressources de l'ONUDI de 1 million de dollars des Etats-Unis en 1984 pour lui permettre d'aider les pays africains et les organisations intergouvernementales à réaliser leur programme pour la Décennie devrait cependant faciliter les efforts déployés par l'ONUDI et les autres organisations pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la réalisation des activités de la Décennie.

39. Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'ONUDI devrait renforcer son aide aux pays africains et aux organisations sous-régionales notamment en les aidant à formuler des projets d'assistance technique nécessitant un financement du PNUD, du FNUDI et d'autres sources ainsi qu'à présenter des projets d'assistance technique aux institutions donatrices, en particulier à celles qui versent des contributions au FNUDI, à promouvoir des projets avec participation aux coûts dans certains pays, à élaborer des études de préinvestissements, à remettre en état des installations industrielles et à renforcer les mécanismes institutionnels de développement industriel.

40. Ces activités continueront à être menées en coordination et en coopération avec la CEA et l'OUA grâce au Comité mixte OUA/CEA/ONUDI pour l'exécution du programme relatif à la Décennie du développement industriel de l'Afrique dans le cadre du Plan d'action de Lagos. Il faudra renforcer les efforts communs déployés pour assurer une coordination et un contrôle efficaces de la réalisation du programme de la Décennie, non seulement en Afrique mais aussi au niveau mondial.

Notes

1/ Voir le document d'information établi pour le point 4 de l'ordre du jour (ID/CONF.5/14).

2/ "Un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique", document établi par la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID.287).

3/ Voir le rapport de la réunion préparatoire de haut niveau sur les stratégies et les politiques de développement industriel pour les pays en développement, qui s'est tenue à Lima en vue de la quatrième Conférence générale (ID/WG.391/12, annexe III, par. 14).

Annexe

PROJECTIONS CONCERNANT L'OFFRE ET LA DEMANDE DE CERTAINS GROUPES
DE PRODUITS PRIORITAIRES : SCENARIO TIRE DES TAUX EFFECTIFS, 1980-2008

Groupe de produits	Unité de compte	Demande		Production		Importations (ou déficit de la production)	
		1980	2008	1980	2008	1980	2008
<u>Produits alimentaires</u>							
Céréales	Millions de tonnes	74,8	203,1	58,4	144,2	20,9	58,9
Racines, tubercules et plantes légumineuses	Millions de tonnes	85,1	216,1	88,2	216,5	-	-
Viande	Millions de tonnes	4,7	13,6	4,3	13,7	0,4	-0,1
<u>Biens d'équipement</u>							
Tracteurs (en service)	Centaines	253,3	801,6	n.c.	0,6	n.c.	113,2
Voitures particulières (en service)	Millions	3,3	29,9	n.c.	0,1	n.c.	4,3
Véhicules commerciaux (en service)	Milliers	1 700	19 900	16,9	60,0	n.c.	2 900
<u>Produits intermédiaires</u>							
Engrais	Milliers de tonnes	2 278	7 880	1 422	4 980	856	2 900
Ciment	Millions de tonnes	28	130	23	114	n.c.	16
Produits sidérurgiques	Millions de tonnes	13,4	97,0	6,5	39,8	n.c.	57,2
<u>Produits pharmaceutiques</u>							
(CAF)	Milliards de dollars					1,1	7,2
(Ventes)			2,2	15,6			

Source : Projections de la CEA citées dans le document ECA and Africa's Development 1983-2009 : A Preliminary Perspective Study (Addis-Abeba, Commission économique pour l'Afrique, 1983).

